



Wallonie

Commune de Houffalize

PU 057/2026

F0510/82014/UCO2/2026/62/2484326

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est Messieurs Geoffroy Antoine et Alexandre t'Serstevens

Demeurant à Warandestraat, 100 à 1851 Humbeek

Le terrain concerné est situé à Colas à 6661 Tailles et cadastré HOUFFALIZE Division 5, section A n°1996N, 1996P

Le projet consiste en la **construction d'une habitation et aménagement d'une cour** et présente les caractéristiques suivantes : Ecart à aux prescriptions du Permis de lotir/d'urbanisation : PL 07/2000 Ville de Houffalize au point de vue de :

- Réalisation de baies d'allure horizontale
- Pente rampe d'accès non conforme
- Modification du relief du sol dépassant le nu de la façade arrière
- Superficie des baies en façade latérale supérieure à 1/7

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 auprès du Service Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE et le mercredi de 16h30 à 20h, **uniquement sur rendez-vous** devant être pris au plus tard 24 heures à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, M. / Mme Fabrice Fraiture, 061/28.00.58, dont le bureau se trouve à rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13/10/2026 au 27/10/2026** au Collège Communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Schaerbeek, 1 à 6660 – HOUFFALIZE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : fabrice.fraiture@houffalize.be.

Ce délai est prolongé lorsque l'annonce de projet est réalisée pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier et lorsque le dernier jour de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au collège communal est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Affichage le 06/10/2026